



## Informations expériences sur animaux

# Commentaires à la fiche de données sur les lignées génétiquement modifiées et des mutants présentant un phénotype invalidant

### 1 Chiffre A

Sous ce chiffre, doit être saisi la caractérisation de la contrainte. Une lignée inconnue ou potentiellement présentant un phénotype invalidant est déclarée comme lignée ne présentant pas de phénotype invalidant (voir **Form-M**), jusqu'à ce que cette lignée soit clairement caractérisée. Cela doit être ajouté plus tard par le propriétaire dans la **fiche de données**. Une lignée est réputée ne pas présenter un phénotype invalidant si au total 100 animaux obtenus au cours de trois générations au moins ont été contrôlés et qu'aucune contrainte n'a été décelée lors de ces contrôles ou lors qu'une décision de l'autorité existe.

### 2 Chiffre B

Propriétaire de la lignée: On entend par là soit le responsable de l'animalerie, au cas où il est propriétaire de la population locale, soit le directeur de l'expérience qui mène des recherches avec cette lignée et qui „loue“ l'animalerie avec ses animaux.

### 3 Chiffre D4

Indication approximative du nombre de générations (<10, 10-50, >50).

### 4 Chiffre D5

Une **fiche de données** est à remplir pour chaque lignée. Il y sera indiqué la description des différences phénotypiques entre les génotypes. Sous génotype l'effet de la constellation de gènes (homo-, héli- ou hétérozygote) est indiqué sur l'expression du phénotype.

### 5 Chiffre E5

On entend par là les critères d'interruption pour les individus présentant un phénotype invalidant et non pas les critères d'arrêt de l'élevage éventuellement décidés par l'autorité (décision de l'autorité). Il faut indiquer les paramètres essentiels (p. ex. symptômes de maladie) qui, lorsqu'ils apparaissent, déclenchent la prise de mesures individuelles (alimentation ou détention spéciale, euthanasie, etc.).